

> ZOOM SUR...

Espèces invasives

Si le phénomène d'invasion biologique a toujours existé, il est aujourd'hui de plus en plus fréquent et représente un vrai défi pour demain. La lutte contre les espèces invasives est une des orientations inscrites dans le SAGE pour préserver et valoriser les milieux humides et aquatiques.

Selon l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN), une invasive est "une espèce qui, s'étant établie dans un nouveau domaine géographique, y est un agent de perturbation et nuit à la diversité biologique".

Sortie de son milieu naturel et introduite dans un autre milieu, une espèce peut s'adapter aux nouvelles conditions locales. Généralement introduite sans ennemis, elle n'a ni prédateur ni parasite et peut donc se développer librement, prenant la place des espèces locales. Prenons l'exemple du Rat musqué. Originaire du continent américain et amené en France dans les années vingt pour la production de fourrure, cet animal rencontre peu de prédateurs naturels (les renards et les putois sont de moins en moins nombreux). Se reproduisant facilement (2 à 3 portées de 6 à 8 petits chaque année), ce rongeur représente aujourd'hui une menace écologique, économique et sanitaire. En creusant des galeries, il fragilise les berges et



Rat musqué.



Hydrocotyle fausse renoncule.

accélère l'envasement des plans d'eau et des canaux. Il provoque des dégâts sur les cultures et peut transmettre des maladies mortelles (leptospirose).

Les espèces invasives concernent également le monde végétal. La Jussie, la Renouée du Japon, le myriophylle du Brésil, l'Hydrocotyle fausse-renoncule, la Berce du Caucase ou la Balsamine de l'Himalaya sont quelques-unes des plantes invasives observées localement. Conséquences ? Elles provoquent la disparition d'espèces moins compétitives, modifient le fonctionnement naturel de l'écosystème et perturbent l'hydraulique des cours d'eau et des fossés. Le contact avec la peau de la Berce du Caucase, suivi d'une exposition au soleil, provoque de graves brûlures. Enfin, leur prolifération a des répercussions économiques (frein à la navigation sur les cours d'eau, nécessité d'entretien, etc.)

Mesures de gestion prévues dans le SAGE

- Suivre l'évolution des espèces invasives exotiques, former les agents de terrain à leur reconnaissance, alimenter le réseau d'alerte régional par des tournées de terrain et proposer des mesures de lutte.
- Éviter la prolifération d'espèces invasives en informant les particuliers et les organismes chargés de l'entretien des rivières, des voiries, des espaces verts et des espaces naturels sur les méthodes de lutte contre ces espèces et sur les gestes à réaliser ou à ne pas réaliser concernant les plantes invasives.

Pour plus d'informations, signalons deux livres publiés en 2005 par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le premier sur les animaux invasifs (coordonné par José Godin), le second sur les plantes invasives aquatiques à hygrophiles réalisé par Franck Bedouet et Benoît Toussaint. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Comment agir ?

Chacun de nous peut agir. Les particuliers peuvent par exemple éviter de jeter les eaux de leurs aquariums ou les déchets verts de leur jardin dans les fossés, choisir de ne pas acheter ces plantes invasives.

Les collectivités aussi :

- en sensibilisant les habitants
- en privilégiant les plantations locales
- en formant du personnel technique
- en intégrant les risques d'exportation d'espèces invasives dans le cahier des charges des chantiers
- en assurant une veille sur le territoire



Berce du Caucase.



Jussie.



Hydrocotyle fausse renoncule.



Balsamine géante.



Renouée du Japon.




Contact

Avant toute intervention, signalez la présence d'une espèce invasive et demandez conseil au **Conservatoire botanique national de Bailleul** / Centre régional de Phytosociologie
Hameau de Haendries
59270 Bailleul
Tél. : 03 28 49 00 83
infos@cbnbl.org

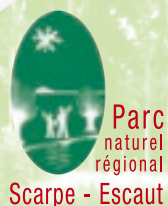
ou aux **Ecogardes du Parc naturel régional Scarpe-Escout**
Complexe sportif
Notre Dame d'Amour
59230 Saint-Amand-
Les-Eaux
Tél. : 03 27 35 03 04

Concernant le Rat musqué, prenez contact auprès de : **Association des piègeurs agréés du Nord**
Président : Pierre Bonte
855 rue du Ghien
59310 Beuvry-la-Forêt
Tél. 03 20 61 89 14

Conception graphique :
 gumbo

Impression :
Novembre 2008 –
2 500 exemplaires.

Crédit photos :
Samuel Dhote / PNRSE /
Philippe Canesson
Parc naturel des Plaines de l'Escaut
PNR Caps et Marais d'Opale



Secrétariat technique

Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03 27 19 19 70 - Télécopie : 03 27 19 19 71
E-mail : contact@pnr-scarpe-escout.fr - Site internet : www.pnr-scarpe-escout.fr

